



TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES - 2023

Paul Emile VICTOR	Victor HUGO	Georges TROUILLOT
-------------------	-------------	-------------------

Location à la journée de 8H00 à 8H00

Manifestations d'intérêt général agréées par la Municipalité			
Manifestations des écoles et Accueil de loisirs dans le cadre de leurs activités	LOCATION OFFERTE (Ménage à la charge de la municipalité)		
* Manifestations gratuites des associations agréées par la municipalité. * Réunions publiques, politiques. * Obsèques pour habitants de Montmorot.	LOCATION OFFERTE (Ménage par locataire ou entreprise)		
Manifestations ordinaires			
* Particuliers habitant Montmorot (mariages, baptêmes...) * Manifestations des associations agréées par la municipalité.	45 € (Ménage par locataire ou entreprise)	75 € (Ménage par locataire ou entreprise)	130 € (Ménage par locataire ou entreprise)
<i>Forfait chauffage - période du 15/10 au 15/4</i>	<i>+ 10 €</i>	<i>+ 15 €</i>	<i>+ 20 €</i>
* Manifestations des associations non agréées * Particuliers (Mariages, baptêmes...) * Concours administratifs * Congrès, arbres de Noël...	65 € (Ménage par entreprise)	95 € (Ménage par entreprise)	235 € (Ménage par entreprise)
<i>Forfait chauffage - période du 15/10 au 15/4</i>	<i>+ 10 €</i>	<i>+ 15 €</i>	<i>+ 20 €</i>
Manifestations commerciales, publicitaires... (Foires, salons, lotos...)			
Manifestations à but lucratif à forte valeur ajoutée, que les organisateurs soient associatifs, particuliers ou autres, qu'ils aient leur siège social sur la commune ou non...	95 € (Ménage par entreprise)	160 € (Ménage par entreprise)	320 € (Ménage par entreprise)
<i>Forfait chauffage - période du 15/10 au 15/4</i>	<i>+ 10 €</i>	<i>+ 15 €</i>	<i>+ 20 €</i>
Prix du nettoyage : Horaire normal	40€ 55,66€	64€ 110€	147€ 177,07€
Heures nuit (22H00 à 5H00 et jours fériés)	70€ 88,30€	127€ 136,60€	257€ 215€

* Monsieur le Maire et le Conseil municipal se réservent le droit de fixer les tarifs pour des manifestations à caractère exceptionnel.

* Arrhes à verser à la réservation : 25% du tarif de la location.

* Caution état des lieux : Montant identique au tarif location. Sera restituée en fonction de l'état intérieur et extérieur des locaux après l'état des lieux de sortie.